

Équipe : SC THIONVILLE Bonnets **B**  
 TEMPS MORT / PERIODE  /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

ENTRAÎNEUR  
 ENTRAÎNEUR ADJOINT  
 SUPPLÉANT

Équipe : STADE DE REIMS NATATION Bonnets **N**  
 TEMPS MORT / PERIODE  /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS

ENTRAÎNEUR  
 ENTRAÎNEUR ADJOINT  
 SUPPLÉANT

RÉSULTAT B   
 FINAL : N

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT B N  
 1ère PÉRIODE  
 2e PÉRIODE  
 3e PÉRIODE  
 4e PÉRIODE  
 PÉNALTY

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty  
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.  
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort  
 C/J(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : Championnat U14  
 LIEU : Thionville  
 DATE : 27/04/2025 HEURE : 15h30

**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
 DE NATATION**  
**RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO**

SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : .....  
 SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : .....  
 JUGE DE BUT : ..... IUF N° : .....

CHRONO : ..... IUF N° : .....  
 30' / 20' : ..... IUF N° : .....  
 JUGE DE BUT : ..... IUF N° : .....

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.